

**Présentation de l'objet 6
de la votation cantonale
du 18 juin 2023**

Préparation en FALC par
Les EPI – ASA Handicap mental – Aigues-Vertes – Clair-Bois – Fondation Ensemble
Relecture par
Thomas Davari - Joana Pires - Georges Dubach
Yoakim Etienne - Mihaela Cordey

Objet 6: **Loi estimations fiscales de certains immeubles (LEFI)**

Sur quoi on vote ?

- On vote pour accepter la loi sur les **estimations fiscales** des **immeubles non locatifs**.
- Les personnes qui sont propriétaires de leur logement doivent payer un impôt sur le prix que vaut leur logement.
- L'Etat estime le prix des logements.

Ça s'appelle **l'estimation fiscale**.

- Cette loi ne concerne que les personnes qui sont propriétaires d'un ou plusieurs logements.
- Exemples: une maison, un appartement, un immeuble.

Objet 6: Loi estimations fiscales de certains immeubles (LEFI)

Pourquoi on vote cette loi:

- L'estimation fiscale aujourd'hui est beaucoup plus basse que le prix réel des logements.
- Ce qui est contraire au droit fédéral.
- Le droit fédéral dit que l'estimation fiscale doit être pareille que le prix auquel un logement peut se vendre.

Pourquoi ce n'est pas juste aujourd'hui?

- Une personne qui a acheté un logement il y a 10 ans paie moins d'impôts.
- Une personne qui achète le même logement aujourd'hui paie plus d'impôts.

Objet 6: **Loi estimations fiscales de certains immeubles (LEFI)**

En attendant une nouvelle estimation fiscale des immeubles non locatifs, la nouvelle loi propose :

- D'abord augmenter de 12% la valeur fiscale des immeubles non locatifs.
- Ensuite augmenter la valeur fiscale selon le cout de la vie.
- Diminuer de 15% l'impôt sur la fortune.
 - **La fortune** c'est tout ce que possède une personne, par exemple : son argent, ses bijoux, son logement, etc.
- Diminuer une partie de l'impôt payé sur le logement si la personne habite dedans.
- Augmenter de 2% les impôts sur la location des immeubles.



Les personnes qui sont d'accord disent

- Cette loi est facile à réaliser.
- Cette loi n'est pas chère à mettre en place.
- Cette loi permet de respecter le droit fédéral.
- Cette loi baisse les impôts pour les propriétaires à Genève.
- Genève est le Canton qui prend le plus d'impôts sur la fortune en Suisse.
- Tous les propriétaires seront soumis à cette loi.



Les personnes qui sont contre disent

- Cette loi, donne une nouvelle estimation fiscale.
- La nouvelle estimation fiscale ne correspond pas à la valeur réelle du logement.
- Cela ne respecte **pas** le droit fédéral.
- Avec cette loi, l'Etat va recevoir moins d'impôts.
- L'Etat aura moins d'argent pour le donner aux écoles, aux hôpitaux, aux institutions, etc.
- Il y aura toujours une inégalité entre:
 - les propriétaires qui ont acheté un logement récent.
 - et les propriétaires qui ont acheté un logement depuis longtemps
- Cette loi favorise les personnes les plus riches car la baisse d'impôt sur la fortune concerne tous les biens de la personne, par exemple : argent, bijoux, logement, etc.